

WhatsApp, bientôt banni parce que trop sécurisé?

Après le choc des attentats en France, certains politiques veulent mettre au pas les champions de la messagerie en ligne comme WhatsApp ou iMessage.

YOUNES AL BOUCHOUARI

Les services de messagerie en ligne sont-ils menacés? Alors que les révélations d'Edward Snowden sur l'étendue des programmes de surveillance du web avaient poussé les grands acteurs du web à offrir des niveaux de sécurité élevés pour améliorer la protection de leur vie privée, la terreur inspirée par les attentats de la semaine dernière en France pourrait inverser la tendance. Le Premier ministre britannique David Cameron a ainsi déclaré lundi soir qu'il envisageait l'interdiction d'applications populaires comme WhatsApp ou iMessage, si les services de renseignement ne pouvaient accéder aux contenus échangés.

Ce mardi, l'on apprenait qu'au niveau belge aussi, les autorités souhaitent étendre leurs possibilités d'écoutes téléphoniques et de surveillance sur le web. Charles Michel a par ailleurs déjà manifesté son intention d'évoquer la problématique avec les dirigeants de Google lors du Forum économique de Davos la semaine prochaine. «Nous venons d'investir 1,8 million

d'euros dans la lutte contre la cybercriminalité et nous travaillons à un renforcement de nos moyens en la matière, mais dans le strict cadre de la loi et en respectant la vie privée des citoyens», explique de son côté Sieghild Lacoere, porte-parole de Koen Geens, ministre de la Justice.

Une collaboration à géométrie variable

«Le problème ne se situe pas tant au niveau de l'interception des données, qu'au niveau de leur décryptage, pour lequel la collaboration des entreprises est généralement nécessaire», explique-t-on du côté de la Sûreté nationale. «Et une série d'entreprises ne considèrent pas qu'ils mettent à disposition un service de communication électronique mais se définissent comme simples fournisseurs de logiciels. Ils ne considèrent dès lors pas qu'ils doivent coopérer avec la justice et les services de renseignement et de sécurité». D'après nos informations, des entreprises pourtant en bons termes avec les autorités belges comme Google ou Facebook freineraient généralement des deux fers pour éviter de divulguer des informations sur leurs utilisateurs, en arguant qu'elles ne tombent pas sous le coup de la loi belge.

À pointer aussi, le cas de Skype, dont le niveau de sécurité est loin d'être élevé, mais qui n'est, surtout,

EXPRESS

Le Premier ministre britannique veut interdire les services de messagerie «trop sécurisés».

En Belgique aussi, la collaboration des autorités avec ces entreprises est souvent problématique.

Pour des services comme WhatsApp ou iMessage, la cryptographie est devenue un argument commercial après les révélations d'Edward Snowden.

Le problème ne se situe pas au niveau de l'interception, mais du décryptage des messages échangés.

pas considéré comme un opérateur au sens de la réglementation belge. Une distinction qui décharge l'entreprise des obligations imposées aux opérateurs classiques lorsqu'il s'agit d'organiser des écoutes téléphoniques ou la collecte de données sur des utilisateurs.

Un enjeu commercial

Reste que pour les entreprises derrière ces applications de messagerie, la pilule est amère. D'autant que pour certaines d'entre elles, à l'image de WhatsApp, l'investissement dans le cryptage des données est particulièrement récent. Et ambitieux: le groupe acquis l'an dernier par Facebook a en effet choisi d'investir dans une solution du groupe WhisperSystems, qui offre un chiffrement des données de bout en bout pour chacun de ses 700 millions d'utilisateurs à travers le monde.

Précisons toutefois que WhatsApp et iMessage sont des cas à part; la majorité des applications de messagerie courantes telles que Snapchat, Viber, Facebook ou Yahoo! Messenger offrent des niveaux de sécurité relativement limités. À l'autre extrême, des solutions développées par des pistes comme CryptoCat, SilentPhone ou TextSecure proposent des outils virtuellement inviolables.

Les entreprises mieux au fait des risques liés aux cyberattaques

Les couvertures face aux risques de piratage informatique se développent. Et la Belgique n'est pas en reste, même si dans le chef des entreprises, on se croit souvent, à tort, couvertes.

DOMINIQUE LIESSE

L'année 2014 a vu des sociétés et pouvoirs publics victimes de piratage informatique. On se souvient ainsi du hacking de Belgacom ou de la Chancellerie du Premier ministre.

Prise de conscience? Selon Add, assureur corporate, 13% des entreprises belges avaient en 2014 souscrit une assurance spécifique pour couvrir les frais, pertes de données, ou recul du chiffre d'affaires lié à une cyberattaque. Elles étaient 5% en 2013. Certes, Add souligne que de nombreuses entreprises croient souvent être assurées, là où les polices n'offrent qu'une couverture partielle.

Couvertures

«L'offre de couverture contre les cyberattaques existe et est en plein développement», confirme Wautier Robyns d'Assuralia, la fédération du secteur de l'assurance.

Au sein d'Aon Belgique, plusieurs polices sont ainsi disponibles. L'une vise à couvrir les dépenses engagées par une telle attaque: la remise en état des systèmes, les notifications aux clients, voire même un dédommagement pour l'interruption de l'activité.

La deuxième porte elle sur la responsabilité de l'entreprise. «Il s'agit parfois de devoir dédommager des tiers dont les données se seraient ainsi retrouvées sur les réseaux sociaux», explique Sofie Temmerman, d'Aon.

Dernière couverture possible: le

management de crise. Un consultant est ainsi proposé pour répondre aux questions de la presse, des clients, des fournisseurs, pour gérer des extorsions éventuelles voire négocier avec les auteurs.

Certes, ceci s'adresse davantage aux grandes entreprises. «Pour les PME, nous avons une approche plus simple, plus standardisée», ajoute Sofie Temmerman, reconnaissant ainsi que pour ces entreprises, certaines couvertures sont déjà reprises dans une RC exploitation.

D'autres assureurs comme AXA proposent une couverture contre les attaques de virus informatiques.

Outils

Au sein de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) on rappelle l'importance de la prévention. Avec le secteur académique et public, la FEB a ainsi créé la «cyber security coalition» avec notamment l'objectif de conscientiser grandes mais aussi et surtout petites et moyennes entreprises, de partager les expériences et d'en tirer des recommandations.

13%

Selon une étude d'Add, 13% des entreprises se disent couvertes contre les risques de cyberattaque. Une couverture souvent parcellaire, en réalité.

Airbus reste le premier avionneur mondial



Fabrice Brégier, le patron d'Airbus (2^e en partant de la droite), s'exprime lors de la conférence de presse annuelle du groupe. © EPA

Avec 1.456 commandes nettes enregistrées l'an passé, Airbus reste le numéro 1 mondial des ventes d'avions, mais il a livré moins d'appareils que son rival américain Boeing.

Jusqu'à la semaine dernière, l'avionneur européen, principale filiale d'Airbus Group, était donné perdant sur les deux fronts. Mais comme souvent, il a multiplié les contrats (425) en décembre.

Le constructeur de Toulouse (sud-ouest) estime en outre détenir un peu plus de 50% de parts du marché mondial et même 54% sur le segment des moyen-courriers avec son A320 et sa version remotorisée (A320neo). Ce qui signifie que Boeing reste leader sur le marché lucratif des long-courriers.

«Le chiffre d'affaires 2014 d'Airbus sera supérieur à 40 milliards d'euros.»

FABRICE BRÉGIER
PDG D'AIRBUS

Airbus a «dépassé ses objectifs en 2014», en livrant un nombre record de 629 aéronefs toutes familles confondues contre 626 en 2013, a-t-il souligné mardi, à l'occasion de la publication de son bilan annuel. Le PDG, Fabrice Brégier, a souligné le doublement de livraisons en dix ans et a promis un nombre encore «légèrement» supérieur en 2015.

Il a par ailleurs indiqué que le chiffre d'affaires annuel d'Airbus, qui sera communiqué fin février lors des résultats de la maison mère, «sera supérieur à 40 milliards d'euros».

Boeing a, lui, livré 723 avions et enregistré 1.432 commandes.

Le nombre de livraisons est particulièrement scruté par les marchés car c'est à cette occasion que les

avionneurs sont payés par leurs clients.

Dans la famille des avions moyen-courriers, Airbus peut toutefois se targuer d'avoir livré quelques exemplaires de plus que son concurrent Boeing: 490 A320 contre 485 B737. Ces appareils représentent l'écrasante majorité des commandes des deux avionneurs: 1.321 des 1.456 commandes enregistrées en 2014 par Airbus.

Le carnet de commandes d'Airbus s'établissait, au 31 décembre, au niveau record de 6.386 appareils d'une valeur de 919,3 milliards de dollars au prix catalogue, un montant purement indicatif puisque les constructeurs accordent de substantiels rabais à leurs clients.

La dette d'Euro Disney sera réduite de moitié

Une augmentation de capital et la conversion en actions de 600 millions d'euros de dette soulagera le lourd passif du groupe de loisirs.

Les actionnaires d'Euro Disney ont entériné hier, à la quasi-unanimité des voix, un plan de recapitalisation d'un milliard d'euros destiné à revitaliser l'exploitant de Disneyland Paris, affaibli par une dette colossale, et par la perte d'un million de visiteurs en deux ans, avec la crise.

Les 1.073 actionnaires représentés ont voté, lors d'une assemblée générale, une série de résolutions permettant d'une part l'injection de 420 millions d'euros d'argent frais par la maison mère américaine, The Walt Disney Company (TWDC), et via une augmentation de capital qui sera ouverte aux actionnaires; et d'autre part la conversion en actions de 600 millions d'euros de dette détenue par TWDC.

En fine, après l'augmentation de capital et l'offre publique obligatoire (OPO) qui s'ensuivra, TWDC devrait devenir l'actionnaire principal d'Euro Disney avec au moins

70% du capital, le prince saoudien Al-Walid restant le deuxième actionnaire de la société.

Les résolutions sont passées avec plus de 99% des voix, malgré l'opposition déclarée d'un certain nombre de petits porteurs d'actions mécontents d'être appelés une nouvelle fois à contribuer au renflouement d'une entreprise qui a fait perdre à certains leurs économies et n'a jamais versé le moindre dividende en 22 ans d'existence.

Euro Disney, étouffé depuis ses origines par une dette abyssale, a déjà été renfloué deux fois, en 1994 et 2004-2005. Le plan de recapitalisation vise à apporter de l'oxygène au groupe: il va permettre de regonfler sa trésorerie de 250 millions d'euros et de ramener la dette de 1,75 milliard d'euros à 998 millions.

Euro Disney a déjà été renfloué deux fois depuis sa création, en 1994 et 2004-2005.



Disneyland Paris a perdu des visiteurs suite à la crise. © BELGA